



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 NOVEMBRE 2009**

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité.

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 24 septembre 2009 dans le domaine des marchés publics, des contentieux et indemnités de remboursements en matière d'assurance ainsi que du bilan des acquisitions et cessions immobilières.

Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Adopte la Décision Modificative N°1 concernant le Budget Ville.
- Adopte la Décision Modificative N°2 concernant le Budget Transport.
- Vote les soldes de subvention pour l'exercice 2009 aux clubs sportifs figurant dans la délibération.
- Sollicite le concours du Receveur Municipal, Monsieur Michel CORDIER à compter du 1^{er} Octobre 2009, pour assurer des missions de conseil en matière budgétaire et décide de lui accorder une indemnité annuelle telle que définie dans la délibération.
- Procède au débat sur les orientations budgétaires 2010.
- Attribue une prime communale à la construction aux personnes suivantes :
 - M. et Mme SAGOT Jimmy, demeurant 16 rue Cécile SORET à Grand-Couronne, pour une catégorie de construction de type 4.
 - M. et Mme BERNARD Stéphane, demeurant 23 rue Cécile SORET à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.
- Approuve le projet de périmètre de fusion de la communauté de l'agglomération rouennaise, de la communauté d'agglomération d'Elbeuf – Boucle de Seine, de la communauté de communes Seine-Austreberthe et de la communauté de communes Le Trait – Yainville tel qu'il est prévu dans l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 ;
Approuve le projet de statuts de la future communauté d'agglomération, tel qu'annexé à la présente délibération et notamment, les modalités de répartition des sièges au conseil du nouvel établissement fixées à l'article 7 et par conséquent fixe au nombre de trois, le nombre des représentants de la commune au sein du conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération. Procède à l'élection des 3 représentants de la commune au sein du conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération, sont donc élus : Messieurs Patrice DUPRAY, François FOUTEL et Michel LAMAZOUADE.
- Crée une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations, représentant les personnes handicapées et décide d'arrêter comme indiqué dans la délibération la liste des représentants de la commune qui siégeront au sein de cette commission.
- Adopte la convention de partenariat avec l'association loi de 1901 « Education et Formation » relative au chantier intercommunal d'insertion de l'Agglomération





Rouennaise.

- Fixe les nouveaux tarifs relatifs aux cantines et concessions dans les cimetières et columbarium à compter du 1^{er} janvier 2010.

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de bâtiment pour des usages non portuaires, d'un local situé zone des Peupliers à Grand-Couronne pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.
- Autorise M. le Maire à indemniser M. Didier LOSAY, employé communal, du montant de son préjudice subi dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.
- Alloue aux directeurs d'écoles publiques, l'indemnité annuelle figurant dans la délibération, au titre de la gestion des cantines municipales de Grand-Couronne pour l'année 2009
- Fixe les nouveaux tarifs classes de neige et classes de découvertes à compter du 16 novembre 2009.
- Décide d'appliquer le calcul pour le quotient familial à compter du 1^{er} Janvier 2010 et de reconduire l'abattement fixé en fonction du quotient familial comme indiqué dans la délibération, au montant de participation due pour les activités municipales.
- Décide de fixer les tarifs des animations de quartiers et Centre de Loisirs à compter du 1^{er} janvier 2010, applicables jusqu'au 4 janvier 2011.
- Applique à compter du 4 janvier 2010 les tarifs des animations de quartier pour les 14/18 ans et de la carte jeune, pour les habitants de Grand-Couronne, âgés de 14 à 18 ans participant aux animations de quartiers.
- Adopte le principe de recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de souscrire, pour le compte de la ville de Grand-Couronne, des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée selon les caractéristiques figurant dans la délibération.
- Adopte le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours du Centre Aquatique Alex Jany.
- Porte à la connaissance du public le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et expose les motifs ayant pour objet la possibilité d'implanter des constructions en limites séparatives sur la parcelle cadastrée AK 1487 située à Grand-Couronne.
- Emet un avis favorable au déclassement de la parcelle de terrain cadastrée AI 650 située à l'angle de la rue Georges Clémenceau et de l'avenue Reine Mathilde à Grand-Couronne.
- Modifie les articles UD 6 et UD 7 du règlement du Plan Local d'Urbanisme pour la parcelle AK 1627 située rue Théophile Lambert à Grand-Couronne et rendre ainsi possible la construction en limites séparatives.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat en actions de communication avec l'Agence de l'eau de Seine Normandie visant à obtenir pour notre collectivité un soutien financier pour le projet d'actions de sensibilisation et de communication sur le thème de l'eau qui seront menées sur Grand-Couronne.
- Modifie la délibération du 25 juin 2009 portant sur la création d'un service municipal de gestion des espaces publicitaires concernant les tarifs et en accordant une remise à tout commerçant, artisan ou entreprise qui aura acheté 4 espaces publicitaires selon les conditions visées dans la délibération.

Fin de séance à 20 H 25.

Grand-Couronne, le 13 novembre 2009.

Le Maire,

Patrice DUPRAY
Vice-Président du Conseil Régional
Maire de Grand-Couronne

